



## COMMISSION DES ARBITRES

### PROCÈS-VERBAL

### N°22

Réunion du : Mardi 18 Avril & Jeudi 27 Avril 2023

À : 17h00

Présidence : M. AMZALLAG Simon

Présents : MM. OURS Sébastien, FAURE Noël, DARINI Jean-Paul, SOULE Halidi

Excusé(s) : -

Non - Excusé(s) : -

#### SECTION : ADMINISTRATIF

##### **DECISION N°33 du 18/04/2023 : Absence non-excusee à un match**

La CDA ayant reçu un SMS de l'Arbitre N°1756210139 à 12h42 informant qu'il ne pourra pas se rendre à ses désignations du jour prévus respectivement à 13h et 15h (lever de rideau), sans fournir de justificatif, ayant pour conséquence de créer des difficultés dans l'organisation des désignations.

Considérant qu'à l'heure de réception du SMS, soit 18 minutes avant le coup d'envoi du 1<sup>er</sup> match, l'Arbitre aurait déjà dû être présent au stade, ce qui n'était pas le cas. Il convient ainsi de qualifier cette absence en « absence non-excusee ».

Considérant qu'à l'heure de réception du SMS, le second match était prévu plus de 2h après. Il convient ainsi de qualifier cette absence en « déconvocation tardive »

Considérant que cet Arbitre a déjà été sanctionné d'une « déconvocation tardive » lors de la DECISION N°10 du 11/10/2022, s'agissant ici d'une récidive.

Considérant que la C.D.A prend les mesures administratives appropriées selon l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et son Règlement Intérieur.

Par ces motifs, décide de sanctionner l'Arbitre N°1756210139 de **1 mois de non-désignation** pour l'absence non-excusee + **2 semaines de non-désignation** pour la déconvocation tardive



+ **2 semaines de non-désignation** pour la récidive soit **2 mois de non-désignation** à compter du 18/04/2023.

**DECISION N°34 du 27/04/2023 : Absence non-excusee à un match**

La CDA constate l'absence non-excusee de l'Arbitre N°1731052063 lors de son match du 23/04/2023

Par ces motifs, décide de sanctionner l'Arbitre de **1 mois de non-désignation** à compter du 27/04/2023

**DECISION N°35 du 27/04/2023 : Indisponibilité hors-délai**

La CDA enregistre l'indisponibilité hors-délai de l'arbitre N°2548073869. En application de l'Article 20 du Règlement Intérieur de la CDA, la CDA sanctionne cet arbitre d'un **avertissement**. En cas de récidive, l'arbitre sera sanctionné d'1 semaine de non-désignation.

**DECISION N°36 du 27/04/2023 : Absence non-excusee à une convocation**

La CDA enregistre l'absence non-excusee à une convocation en Commission de l'Arbitre N°1746237033. La CDA prend également connaissance de la décision de la Commission de Discipline le sanctionnant 3 semaines pour comportement déplacés avec circonstances aggravantes à compter du 01/05/2023. En application de l'Article 20 du Règlement Intérieur de la CDA, la CDA sanctionne cet Arbitre de **2 semaines de non-désignation** à effet immédiat et lui retire toutes ses prochaines désignations à compter du **27/04/2023**.

L'Arbitre sera désignable le 27/05/2023.

**Questionnaire N°4** : La CDA a procédé à l'envoi du dernier questionnaire N°4 sur les messageries Arbitres. Il est accessible jusqu'au 31/05.

**AG fin de saison** : La CDA fixe la date de la réunion des Arbitres de fin de saison au **dimanche 18 Juin 2023 à partir de 9h à la salle des fêtes de Malijai**. Les classements seront communiqués lors de cette réunion. Présence obligatoire sauf absence excusée. Le repas du midi sera offert par l'UNAF.

## SECTION : OBSERVATIONS

La CDA a procédé à la désignation des observateurs.

## SECTION : PROMOTION DE L'ARBITRAGE

La CDA remercie le club de Digne et leur Arbitre Mathis JAUFFRET pour leur action en faveur de l'arbitrage, ainsi que Noël FAURE et Thierry BALLAND.

Lien article District : <https://alpes.fff.fr/simple/le-cad-04-cloture-son-cycle-sur-larbitrage/>



## SECTION : DESIGNATIONS

La CDA a procédé à la désignation de la Finale Coupe des Alpes Féminines.

Arbitre central : HIS Mathieu

**Visuels Désignations** : L'UNAF Alpes et la CDA vont prochainement collaborer dans la réalisation de visuels pour les désignations afin de promouvoir et valoriser les Arbitres.

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion le mardi 02/05/2023

